

Pour les personnes à mobilité réduite

Lors de l'a dernière assemblée générale de la section locale de la FNATH, le maire, Didier Lindron, a précisé « que des travaux allaient avoir lieu prochainement, afin de continuer l'accès à certains commerces, parking et passages piétons aux personnes à mobilité réduite ».

Il a aussi rappelé son soutien à la FNATH et « l'importance d'une telle association dans le département. Car elle permet de mieux contribuer à la défense des personnes accidentées, handicapées et malades ».



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNATH. Elle était présidée par Sylvie Duronéa et a été l'occasion pour le maire, Didier Lindron de rappeler son soutien à l'association.

« Une section qui regroupe 72 adhérents fidèles »

Auparavant et en présence d'une assistance nombreuse, une minute de silence avait été observée en hommage aux adhérents décédés. Puis, le rapport d'activités a été présenté par la présidente, Sylvie Duronéa,

et le rapport de l'activité financière par Gilles Mallet, le trésorier.

Ces rapports ont été adoptés à l'unanimité, laissant apparaître « une gestion saine et un budget équilibré » pour une section qui regroupe 72 adhérents fidèles.

L'exposé du délégué départemental a fait ressortir le travail effectué pour la défense des adhérents de l'association, ainsi que les revendications déposées par le siège fédéral pour maintenir son action me-

née en faveur de tous les accidentés de la vie.

« La FNATH est une association à but non lucratif et il est regrettable que certains adhérents après avoir obtenu satisfaction auprès du service juridique quittent la section », a-t-il conclu.

Le bureau

Il a enfin été procédé au renouvellement des membres du bureau dont la composition est la suivante : présidente, Sylvie Duronéa, vice-président, Philip-

pe Montcouyoux, trésorier, Gilles Mallet, trésorière adjointe, Agnès Debats, trésorier adjoint, Jean-Bernard Ribier.

Sont membres du conseil d'administration Gérard Bie, Bernadette Brodziak, Michel Charrier, Suzanne Denis, Séverine Dinet, Catherine Eyraud, Chantal Markowsky, Danielle Perrin, Patrick Theveniaud et Jean-Philippe Théveniaud. Et membres de la commission de contrôle, Jacky Brodziak, Daniel Lottin et Gilles Ribeau.

25/02/23

MONTMARAUULT ■ Premiers concours de l'ASM Pétanque Doublettes et triplettes en lice



TRIPLETTES. Romain Peirero, Joël Lanier et Sébastien Lefevre (NH) et Murella Guillet, Patricia Lotli et Cécile Lurat, de l'ASM Montmarauult Pétanque (de gauche à droite).

Pour ses premiers concours de l'année, organisés sous le marché couvert, l'ASM pétanque a réuni pas moins de 359 joueurs, venus de tout l'Allier, mais également de plusieurs départements voisins.

Samedi 18 février, pas moins de 76 doublettes étaient en lice. Dans le concours A, la victoire est revenue à la doublette Mickaël Pasquet et Philippe Fabrini, du Club sportif cosnois, face à Romain Valentin et Thibaut Delaigue, de la Pétanque Bellerivoise. Dans le B, Tony Simon, de la Pétanque Chatillo-naise, et Joël Arasa, de Chamalières, l'ont emporté devant Romain Billaud, de la Pétanque Arlançoise, et Cédric Jouanny, de la Pétanque Béllévroise. Et le concours C est revenu à Pierre Louis Duret, de la Boule Gennetinoise, et Sylvain Donjon, de la Pétanque de Châtel.

Encore des doublettes et des triplettes

Dimanche 19, le concours a rassemblé 31 triplettes. Le vainqueur du concours A est la triplette Christophe Jarillot, de Villeneuve Pé-tanque, devant la triplette Mickaël Pasquet (NH).

Dans le B, c'est la triplette Mikkaël Galoudjis, de l'US Charmes Pétanque, qui s'est imposée devant devant Cédric Leyrem (non homogène). Le C a été gagné par Christophe Boubat, de l'AS Yzeure Pétanque.

Mardi 21, enfin, le concours a vu la participation de 57 doublettes pour le 55 ans et plus. Dans le concours A, la victoire est revenue à la doublette Guy Muguet et Bertrand De-

nou, de l'US Vallon Pé-tanque, devant Pascal Lambert et Patrick Chapy (non homogène). Dans le concours B, Jacques Ronconi et Manuel Alarcon l'ont emporté devant Gérard Broillard et Guy Fre-douelle (non homogène). Le concours C a été rem-porté par Alain Bougain et Pierre Viol (NH) devant Jean Letang et Gilles Sanvoisin, du Cochinnet Neu-
vyssois. ■